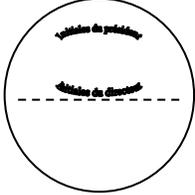
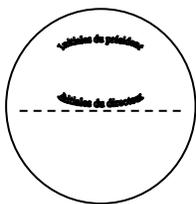




École primaire
Champlain
2985, rue Galt Ouest
Sherbrooke, QC
J1K 1M3
819-822-5650

	<p style="text-align: center;">Procès-verbal De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Champlain</p>
<p>N° de la résolution ou annotation</p>	<p>PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHEBROOKE ÉCOLE CHAMPLAIN</p> <p>Procès-verbal de l'assemblée générale de parents tenue le 31 août 2023 à 18 h 15 à l'école Champlain.</p> <p>MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉTAIENT PRÉSENTS</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Marjo Tardif➤ Josiane Dorion➤ Guillaume Lauzier➤ Éric Caron➤ Laurie Bush <p>Absents</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Aucun membre absent <p>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</p> <p>Mme Josée Poirier, directrice</p>



Procès-verbal
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Champlain

N° de la résolution
ou annotation

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE et MOT DE BIENVENUE

La directrice de l'école, Mme Josée Poirier, accueille les parents. La séance ouvre à 18h15.

AG # 23-24-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

QUE l'ordre du jour de l'assemblée générale de parents soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AG # 23-24-02

3. NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Josiane Dorion et résolu :

QUE Marijo Tardif préside l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AG # 23-24-03

4. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE OU D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jossia Bergeron, et résolu:

QUE Josée Poirier agisse comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AG # 23-24-04

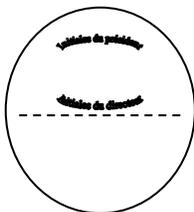
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par Mylène Paquette et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale de parents du 1 septembre 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

<p>N° de la résolution ou annotation</p>	<p>6. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR 2022-2023</p> <p>La présidente d'assemblée, Marijo Tardif, présente brièvement le rapport annuel du conseil d'établissement de l'année 2022-2023 et rappelle aux parents qu'une copie de ce rapport leur a été envoyée par courriel et a été déposée sur le site internet de l'école.</p>
<p>AG # 23-24-05</p>	<p>7. PRÉSENTATION DES POSTES À COMBLER CETTE ANNÉE :</p> <p>Les postes et mandats à combler pour cette sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trois postes de membres représentants au conseil d'établissement - jusqu'à deux membres substitués - un représentant au comité de parents (parmi tous les membres parents ayant un poste au sein du CÉ) <p>La présidente d'assemblée explique le rôle et la durée du mandat de chacun de ces postes et rôles.</p>
<p>AG # 23-24-06</p>	<p>8. ADOPTION DE RÈGLES D'ÉLECTION</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p>
<p>AG # 23-24-07</p>	<p>9. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION</p> <p>Il est proposé par Guillaume Lauzier et résolu : QUE Marijo Tardif préside les élections aux différents postes de représentants des parents.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p>
	<p>10. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS</p> <p>Il est proposé par Guillaume Lauzier et résolu : Que Christine Pinchaud et Claude Gosselin agissent comme scrutateurs aux élections aux différents postes de représentants des parents.</p>



Procès-verbal
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Champlain

N° de la résolution
ou annotation

AG # 23-24-08

11. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le président d'élections informe qu'il y a **3** postes vacants réservés aux parents au sein du conseil d'établissement de l'école.

Les parents suivants présentent leur candidature pour combler ces postes, savoir :

- A. Guillaume Lauzier
- B. Laurie Bush
- C. Josiane Dorion
- D. Konin Koua
- E. Karine Fontaine

Attendu que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes vacants,
Attendu les résultats du vote tenu;

À la suite du dépouillage des votes, il est proposé par Julie Poulin, parent, que les personnes suivantes soient élues au Conseil d'établissement de l'école Champlain pour une durée de 2 ans, savoir :

- Konin Koua
- Josiane Dorion
- Laurie Bush

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

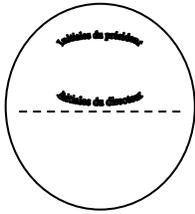
AG # 23-24-09

12. ÉLECTION DES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (maximum 2 représentants)

Il est proposé par Mylène Paquette, parent, que les personnes suivantes soient nommées membres substitués au Conseil d'établissement de l'école Champlain pour une durée de 1 an.

- Guillaume Lauzier
- Karine Fontaine

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Procès-verbal
De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS de l'École Champlain

N° de la résolution
ou annotation

AG # 23-24-10

**13. ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ DE PARENTS DU
CSSRS**

Le président d'élections informe qu'il y a lieu d'élire, au sein de tous les membres parents du CÉ de l'école, un représentant des parents au Comité de parents du centre de services scolaires de la Région-de-Sherbrooke et qu'il y a aussi la possibilité d'élire un substitut à ce représentant.

Il est proposé par Laurie Bush que Josiane Dorion soit nommée représentante au comité de parents du CSSRS et qu'Éric Caron soit nommé substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public

AG # 22-23-11

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Éric Caron, parent, et résolu:

QUE la séance soit levée à 18 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marijo Tardif
Présidente du conseil d'établissement

Josée Poirier
Directrice de l'école